

DK / VP 16.09.32

Lyon, le 09.09.16

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance avec attention de votre courriel relatif au réaménagement du cours d'Herbouville, et je tiens à vous apporter un certain nombre d'informations.

Le cours d'Herbouville est un axe structurant de notre Ville et de notre Métropole.

- Il accueille les trafics en accès au centre-ville, notamment depuis le périphérique ; il permet également de desservir les 1^{er} et 4^{ème} arrondissements.
- Il est aussi un cours sur lequel vivent quelques 700 lyonnais qui ont légitimement droit à une qualité de vie améliorée.
- Enfin, il est la voie par laquelle transitent les cyclistes de la sortie du tunnel modes doux (en moyenne : 2500 cyclistes par jour) vers Caluire Saint-Clair ou vers le parc de la Tête d'Or par le pont Churchill.

Il a été identifié par le Grand Lyon au Plan modes doux de 2009 et ciblé comme un axe à aménager pour les cyclistes.

Alors qu'aucune obligation légale ne nous l'imposait, j'ai décidé d'ouvrir un processus de concertation avec les habitants et les usagers.

Au cours du processus que je vais vous décrire, je vous assure que nous avons agi avec énergie et détermination, avec mon équipe municipale, pour obtenir des éléments indispensables à la réussite du projet mais qui n'était pas prévus initialement : par exemple le passage en zone de stationnement payant sur la totalité du cours, ou le budget conséquent pour la végétalisation, etc.

Ainsi, en 2012, une première étape de concertation s'est tenue. Elle a fait ressortir plusieurs attentes légitimes des riverains :

- La nécessaire sécurisation piétonne et cycliste : l'axe ne possède pas de traversée piétonne à mi-cours, ni de bande cyclable.
- La dangerosité du cours : vitesse des voitures, bus à contre-sens...
- Une meilleure végétalisation du cours.

Sur cette base, un travail conjoint entre les services de la mairie d'arrondissement, de la Ville de Lyon et de la Métropole a débuté. De 2013 à 2015, plusieurs réunions de travail se sont tenues avec des riverains et l'association « Ô ce cours » afin d'affiner le projet avec eux. L'avis des riverains et des usagers a été entendu également au cours de plusieurs réunions publiques (Café du Maire, révision du PLU-H...).

Ces premières étapes de travail collectif ont fait émerger des invariants intégrant les demandes des riverains :

- En priorité : la sécurité
 - Par la création d'un passage piéton protégé par feux, à mi-cours. Chaque habitant du cours connaît bien ce sentiment d'insécurité et de gêne, en traversant le cours du terre-plein central vers l'ancienne pharmacie.
 - Par l'abaissement des vitesses de circulation : deux voies de circulation plus resserrées et un feu tricolore à mi-cours.
- Une place pour les cyclistes et les transports en commun
 - Par la suppression de la voie de bus à contre-sens.
 - Par la création d'un couloir mixte bus / vélo, côté bâti, qui améliore la régularité des bus et permet d'éloigner la circulation automobile des façades de +5.25m, ce qui a un impact positif sur la qualité de l'air et des nuisances sonores pour les riverains.
 - Par la création de voies cyclables inexistantes jusqu'alors.
- L'amélioration du cadre de vie
 - Par le renouvellement des arbres et de leur alignement tel qu'il existait historiquement.
 - Par la création de places pour les personnes à mobilité réduite côté façades et la meilleure implantation des aires de livraison.
 - Par le rétrécissement des nécessaires deux voies de circulation automobile.
 - Par la réorganisation du stationnement.
- La création d'une entrée de ville remarquable
 - Par la végétalisation du terre-plein nord et de la place Godien, qui est aussi un élément de réponse à nos préoccupations communes de lutte contre la pollution.

Dès que les services de la Métropole ont été en capacité de nous présenter des scénarii d'aménagement, nous avons naturellement lancé une nouvelle étape de concertation. Ainsi, nous avons invités 1500 riverains du Cours, par un courrier distribué sur un périmètre élargi (dont la montée Bonafous) et par un envoi mailing, à une réunion publique qui s'est tenue le 3 mai dernier en Mairie du 4^{ème}.

Je peux vous assurer que ni Anne Mignotte ni moi-même n'avions à ce stade un avis tranché sur la décision à prendre. Des hypothèses d'aménagement ont été émises au cours de cette réunion, et j'ai demandé aux services de la Métropole de les étudier très sérieusement.

Au cours de cette réunion, de nombreuses questions ont porté sur le stationnement, et c'est bien légitime. Je me suis alors engagé, et j'ai obtenu, le passage en zone de stationnement payant sur la totalité du cours ainsi que sur le bas des montées Bonafous et Eugène Pons, ce qui, je vous l'avoue, n'était pas chose aisée. Ce processus a fait ses preuves à bien d'autres endroits (dont le quai Gillet que nous connaissons bien). Il est avéré qu'il permet d'annuler l'effet des « voitures ventouses », rendant aux riverains du stationnement en proximité. Par ailleurs, les associations de commerçants sont unanimes sur sa capacité à faciliter le stationnement de leurs clients.

Je vous confirme également que nous avons avancé dans notre réflexion grâce aux échanges avec les participants de cette 1^{ère} réunion publique, avec les habitants rencontrés lors de plusieurs visites de terrain, avec les commerçants interrogés individuellement, et avec les associations concernées par cet aménagement. À tel point que nous avons estimé qu'une 2^{ème} réunion de concertation était nécessaire pour continuer à échanger, et examiner ensemble les 4 hypothèses soumises à concertation.

Ce fut donc le cas le 27 juin dernier.

Nous bénéficions d'une enveloppe d'un million d'euros pour ce projet. À laquelle il faut ajouter un budget conséquent de la Ville de Lyon et du service arbre de la Métropole pour la végétalisation. Aussi, deux hypothèses (l'hypothèse 1 qui ne fait que conserver un parking en terre-plein nord et l'hypothèse

DAVID KIMELFELD

MAIRE DU 4^{ÈME} ARRONDISSEMENT DE LYON

dite 2bis des stationnements en épis qui ne permettent aucun gain de stationnement du fait de la nécessaire protection des arbres) ont été écartées au cours de cette deuxième réunion. En effet, il aurait été particulièrement irresponsable de dépenser une telle somme sans engager un réaménagement de qualité et pérenne pour le cours.

D'ailleurs, le passage en zone de stationnement payant est conditionné par le réaménagement du cours.

Pour rappel, l'hypothèse 3 propose un aménagement excluant la voiture : deux bandes plantées de part et d'autre du terre-plein nord et une voie réservée aux piétons et aux cyclistes. L'hypothèse 2 proposait quant à elle, une bande plantée côté Rhône et la conservation de quelques places de stationnement côté bâti. Dans ce cas, la présence de voitures ne répond pas à la demande de sécurisation des piétons et des cyclistes.

Il faut enfin noter que le différentiel n'est que de 45 places de stationnement entre les hypothèses 2 et 3 (soit -13%).

Ainsi, le projet est passé d'un simple aménagement cyclable, à un projet ambitieux portant la requalification plus globale de l'axe, intégrant une forte dimension végétale et paysagère. Ce n'est qu'après cette requalification que nous pourrions véritablement agir pour attirer de nouvelles activités et de nouveaux commerces.

Au vue de tous ces éléments, je ne peux que confirmer la démarche active de concertation.

Une concertation également alimentée par des courriers, des questionnements, parfois des désaccords : autant d'éléments partagés qui nous permettent d'avancer.

Une concertation ne peut recueillir l'avis unanime de toutes les personnes interrogées. Elle est un lieu d'échanges, de réflexions, de débats d'arguments contre arguments. Elle révèle l'intérêt général qui n'est pas la somme des intérêts particuliers.

Elle sert à alimenter une décision prise par des élus en responsabilité, face aux contraintes d'aujourd'hui et aux enjeux de demain. En tant qu'élus, nous devons donc tenir les deux bouts : une attention pour le quotidien et une vision pour l'avenir.

Cette évolution nous interroge collectivement -nous élus, avec et pour vous, habitants- sur nos aspirations, nos souhaits de ce que doit être la Ville de demain.

L'ambition est bien d'aménager le cours pour améliorer la qualité du quartier, et favoriser le développement et le dynamisme de la vie de quartier.

Je tenais à vous faire part de tous ces éléments, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



David KIMELFELD
Maire du 4^{ème} arrondissement de Lyon
1^{er} VP de la Métropole de Lyon